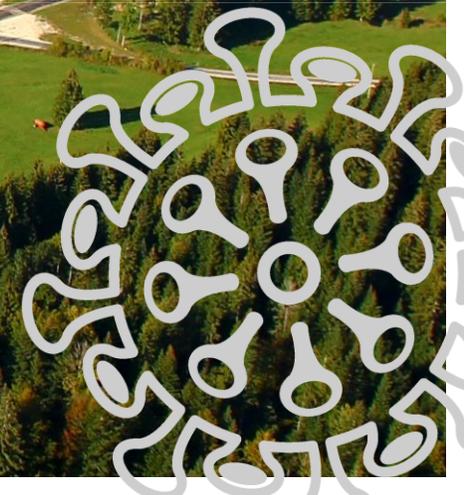




Les assurances crédit

COVID19 – Cycle de webconférences



Intervenant



Françoise Barbier

Responsable des réseaux groupe chez
Groupama Assurance-crédit & Caution

Sommaire

Les mesures prises

- **Par Groupama : les délais**
- Par l'Etat : les CAP

Délai de déclaration

Les délais de déclaration des sinistres ont été allongés compte tenu de la situation actuelle.

- Allongement de 30 jours du délais de prorogation
 - Allongement de 30 jours du délais de déclaration
- => allongement de 60 jours au total.

En cas d'impayé formalisé (chèque ou traite rejetés) le délai passe de 8 à 30 jours

En cas de contrat avec des règlements échelonnés, chaque échéance impayée doit être déclarée dans les 60 jours contre 30 jours habituellement.

? l'état de manquement (stop livraison) ne change pas

Délai d'indemnisation

En cas de sinistre déclaré, le délai d'indemnisation est raccourci d'un mois :

- les indemnités dues sur avril et mai ont été versées en avril
- les indemnités dues sur juin seront versées en mai

Sommaire

Les mesures prises

- Par Groupama : les délais
- **Par l'Etat : les CAP**

Cap, Cap+ et Cap Franceexport

En cette période de crise, l'Etat français a souhaité mettre en place un dispositif de soutien et d'accompagnement des entreprises.

A cette fin, deux traités ont été signés, offrant quatre garanties aux assurés :

- Pour les transactions en France : avec la CCR (Caisse Centrale de Réassurance)
 - Cap pour les garanties partielles
 - Cap + pour les clients qui ne sont plus couverts
- Pour les transactions à l'export : avec la BPI (Banque Publique d'Investissement)
 - Couverture Complémentaire pour compléter les garanties
 - Couverture Intégrale pour des acheteurs qui ne sont plus couverts

Le fonctionnement

Pour une durée de 3 mois (sans tacite reconduction), possibilité d'obtenir :

- Le doublement d'une garantie limitée depuis le 1^{er} janvier 2020
- Une garantie sur une option refusée depuis le 1^{er} janvier 2020 jusqu'à 200 K€ sur la France et 500 K€ sur l'export en fonction du rating de l'acheteur
- Pas d'effet rétroactif : la garantie prend effet le jour de la réponse
- Quotité d'indemnisation du contrat avec un maximum de 90% pour les Cap et 80% pour les Cap+
- Une seule déclaration de sinistre pour simplifier la gestion

Le fonctionnement – Cap, Cap+

- Clients situés en France métropolitaine, DOM + St Bart, St Pierre et Miquelon, St Martin ayant fait l'objet d'une limitation, d'un refus ou d'une résiliation
- Clients in bonis avec 2 années d'existence au minimum
- Révision de la garantie depuis le 1^{er} janvier 2020

- Une réponse ND ouvre droit à un CAP + (sans cumul avec le ND)
- Une modification de la garantie primaire entraîne de facto la modification de la ligne CAP associée.
- L'assuré ne peut modifier une garantie accordée

- Les conditions du contrat d'assurance-crédit s'appliquent : état de manquement, délai de déclaration des sinistres, etc...

Le prix – Cap & Cap+

Le prix est calculé pour chaque garantie délivrée :

- Garantie complémentaire (Cap) : 2,00% annuel soit 0,5 % sur le montant de la garantie trimestrielle accordée
- Garantie de substitution (Cap+) : 3,50 % annuel soit 0,875 % sur le montant de la garantie trimestrielle accordée
- Règlement trimestriel à terme échu par prélèvement.
- En cas de réduction ou résiliation de la garantie, la prime est due pour le mois entamé.

Sinistres et recouvrement – Cap & Cap+

La déclaration de sinistre

- Une seule déclaration, en précisant les différentes garanties en vigueur.
- Elle doit être faite dans les mêmes délais que ceux prévus au contrat.

Le recouvrement

- Il est effectué par Groupama Assurance-Crédit
- La répartition des sommes recouvrées se fait selon les dispositions du contrat d'assurance-crédit.

L'indemnisation

- La garantie Cap ne sera appelée que si la garantie primaire ne couvre pas l'intégralité des montants dus.
- Il n'y aura pas d'avances sur indemnité, ni de préfinancement.

Le fonctionnement – Cap Franceexport

- Clients situés dans les pays définis : cf. liste
- Clients in bonis avec 2 années d'existence au minimum
- Part française d'au moins 20 % de la valeur de la marchandise commercialisée
- Révision de la garantie depuis le 1^{er} janvier 2020

- Une réponse ND ouvre droit à un CAP + (sans cumul avec le ND)
- Une modification de la garantie primaire entraîne de facto la modification de la ligne CAP associée.
- L'assuré ne peut modifier une garantie accordée
- Pas de maintien de garantie

- Les conditions du contrat d'assurance-crédit s'appliquent : délais de paiement, état de manquement, délai de déclaration des sinistres, etc...

Le prix – Cap Francexport

Le prix est calculé pour chaque garantie délivrée :

- En fonction du pays et de la durée de crédit

Catégories de pays	Taux CC	Taux CI	Durée de crédit de 91 à 180 jours	Durée de crédit 181 jours et plus
Zone A	0,500	0,875	Deux fois le taux de base	Quatre fois le taux de base
Zone B	0,584	0,968		
Zone C	0,707	1,105		
Zone D	0,958	1,383		

- Règlement trimestriel à terme échu par prélèvement.
- En cas de réduction ou de résiliation de la garantie, la prime est due pour le mois entamé.

Sinistres et recouvrement – Cap Francexport

La déclaration de sinistre doit être faite selon les mêmes délais que celle du contrat.

- Une seule déclaration, en précisant les différentes garanties en vigueur.

Le recouvrement est effectué par Groupama Assurance-Crédit

- La répartition des sommes recouvrées se fait selon les dispositions du contrat d'assurance-crédit pour les Couvertures Complémentaires (CC)
- La répartition pour les Couvertures Intégrales (CI) : avant indemnisation, récupérations versées à l'assuré, après indemnisation les sommes sont affectées prioritairement à la garantie CI

L'indemnisation

- La garantie CC ne sera appelée que si la garantie primaire ne couvre pas l'intégralité des montants dus.

Liste des pays éligibles

► Zone A

Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Corée du Sud, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

► Zone B

Abu Dhabi, Afrique du Sud, Ajman, Arabie Saoudite, Aruba, Bahamas, Botswana, Chine, Colombie, Costa Rica, Dubaï, Émirats Arabes Unis, Fujairah, Guatemala, Hong-Kong, Île Maurice, Inde, Indonésie, Koweït, Macao, Malaisie, Maroc, Mexique, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, Ras Al Khaimah, Sharjah Um Al Quaiwan, République Dominicaine, Russie, Serbie, Taïwan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Vietnam.

► Zone C

Albanie, Algérie, Angola, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Biélorussie, Bolivie, Brésil, Cambodge, Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Égypte, Équateur, Fidji, Gabon, Géorgie, Ghana, Guyana, Honduras, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kosovo, Lesotho, Macédoine, Maldives, Mongolie, Namibie, Myanmar, Népal, Nigeria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Rwanda, Salvador, Sénégal, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Timor oriental, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine.

► Zone D

Argentine, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Burundi, Centrafricaine (Rép.), Congo, Congo (Rép. Dém.), Cuba, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Haïti, Irak, Iran, Kirghizistan, Laos, Liban, Liberia, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Moldavie, Monténégro, Mozambique, Niger, Pakistan, Sierra Leone, Soudan, Tadjikistan, Tchad, Territoires Palestiniens, Turkménistan, Zambie.

Merci de votre
attention



www.covid19-fnbois.com 

